

**GECI INTERNATIONAL**

Siège social : 37-39 rue Boissière – 75116 PARIS

Société anonyme

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 mars 2019

**RSM Paris**

26 rue Cambacérés  
75008 PARIS

**A.E.C.D**

19, Avenue de Messine  
75008 PARIS

## **GECI INTERNATIONAL**

Siège social : 37-39 rue Boissière – 75116 PARIS  
Société anonyme

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'assemblée générale de la société GECI INTERNATIONAL,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GECI INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe aux comptes consolidés :

- sur la note 6-4 « Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation » qui précise les modalités retenues lors de l'élaboration des prévisions de trésorerie ayant permis d'arrêter les comptes selon le principe de continuité d'exploitation.
- sur les notes 8 « Provisions » et 12 « Autres actifs courants et actifs d'impôts exigibles », qui mentionnent les risques relatifs aux crédits d'impôt recherche.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Écart d'acquisition

#### Risque identifié

Au 31 mars 2019, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 2 031 K€.

Les modalités des tests de dépréciation des écarts d'acquisition mis en œuvre, décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés, intègrent une part importante d'estimations et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les prévisions de flux de trésorerie futurs ;
- le taux d'actualisation (WACC) appliqué aux flux de trésorerie ainsi estimés.

Une variation de ces hypothèses est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition et à nécessiter la constatation d'une dépréciation complémentaire.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.



## **Notre réponse**

Nous avons obtenu les tests de dépréciation mis en place par le Groupe et avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests.

Nous avons examiné le processus d'élaboration des prévisions budgétaires et d'approbation par la Direction du Groupe.

Nous avons pris connaissance des hypothèses clés retenues pour l'ensemble des UGT et avons :

- vérifié l'exhaustivité et le correct rattachement à chaque UGT des éléments composant la valeur comptable des actifs à tester ;
- examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie, notamment par rapprochement des prévisions d'activité et rentabilité sous-tendant la détermination des flux de trésorerie avec les réalisations passées ainsi qu'avec les estimations de la Direction dans le cadre du processus budgétaire ;
- comparé le taux d'actualisation retenu (WACC) avec des sources externes.

## **Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GECI INTERNATIONAL par l'assemblée générale du 7 septembre 2015 pour le cabinet RSM Paris et du 21 septembre 2018 pour le cabinet A.E.C.D. Au 31 mars 2019, le cabinet RSM Paris était dans sa quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet A.E.C.D dans sa première année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

L

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 juillet 2019

Les commissaires aux comptes

#### **RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Martine LECONTE**

Associée

#### **A.E.C. D**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**François LAMY**

Associé



# COMPTES CONSOLIDÉS

**Exercice 2018 - 2019**



**Arrêté du 24 juillet 2019**

Des exemplaires du Rapport Financier Annuel sont disponibles auprès de GECI International

37-39 Rue Boissière – 75116 Paris

sur le site internet de la Société [www.GECI.net](http://www.GECI.net)

## Table des matières

1.	<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>3</b>
2.	<b>Etat de la situation Financière</b>	<b>5</b>
3.	<b>Tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>6</b>
4.	<b>Etat des variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>8</b>
5.	<b>Informations sectorielles</b>	<b>9</b>
5.1.	Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité	9
5.2.	Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité	10
5.3.	Indication des actifs non courants par zone géographique	10
6.	<b>Notes Annexes</b>	<b>11</b>
6.1.	Faits marquants, activité et perspectives	11
6.2.	Evènements postérieurs à la clôture	14
6.3.	Evolution du périmètre de consolidation	14
6.4.	Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation	16
6.5.	Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2018	17
6.6.	Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2019	18
6.7.	Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne	19
6.8.	Règles de présentation	19
6.9.	Méthodes de consolidation	20
6.10.	Recours à des estimations et aux jugements	20
6.11.	Conversion des comptes libellés en devises étrangères	21
6.12.	Instruments financiers	21
6.13.	Regroupement d'activités	22
6.14.	Date d'effet des acquisitions et des cessions	22
6.15.	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	22
6.16.	Chiffre d'affaires	23
6.17.	Subventions et crédits d'impôts	23
6.18.	Résultat opérationnel courant	23
6.19.	Autres produits et charges opérationnels	24
6.20.	Impôts sur les résultats	24
6.21.	Résultat par action	24
6.22.	Tests de dépréciation	24
6.23.	Immobilisations	25
6.24.	Créances clients	26
6.25.	Trésorerie	26
6.26.	Endettement net	26
6.27.	Provisions	27
6.28.	Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel	27
6.29.	Plan d'actions gratuites	27
6.30.	Gestion du risque financier	28



## Table des matières

<b>7.</b>	<b>Notes sur les comptes consolidés</b>	<b>33</b>
Note 1 :	Chiffre d'Affaires	33
Note 2 :	Coûts Directs	34
Note 3 :	Frais Généraux	34
Note 4 :	Autres Produits et Charges Opérationnels	35
Note 5 :	Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »	36
Note 6 :	Immobilisations	36
Note 7 :	Trésorerie et Dettes financières	43
Note 8 :	Provisions	44
Note 9 :	Stocks et encours	51
Note 10 :	Actifs sur contrats en cours	51
Note 11 :	Clients et autres débiteurs	52
Note 12 :	Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible	52
Note 13 :	Passifs sur contrats en cours	52
Note 14 :	Fournisseurs et autres créditeurs	53
Note 15 :	Autres passifs courants	53
Note 16 :	Charge d'Impôts	53
Note 17 :	Taux effectif d'impôt	54
Note 18 :	Impôts différés Actif/Passif	55
Note 19 :	Déficits fiscaux non activés	56
Note 20 :	Effectifs	57
Note 21 :	Engagements hors bilan	57
Note 22 :	Transactions avec les parties liées	58
Note 23 :	Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International	59
Note 24 :	Honoraires des commissaires aux comptes	60
Note 26 :	Capitaux propres	60
Note 27 :	Informations Financières Pro Forma	61
<b>8.</b>	<b>Filiales et Participations</b>	<b>62</b>

## 1. Compte de résultat consolidé

Etat du résultat global				
En k€	Notes	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois	
<b>Chiffre d'affaires</b>	1	<b>29 723</b>	<b>27 722</b>	
Autres Produits courants		96	389	
Coûts directs	2	-21 201	-20 049	
<b>Marge sur coûts directs</b>		<b>8 618</b>	<b>8 061</b>	
% du chiffre d'affaires		29,00%	29,08%	
Coûts généraux et administratifs	3	-8 520	-8 118	
<b>Résultat opérationnel Courant</b>		<b>98</b>	<b>-57</b>	
Autres Produits et Charges Opérationnels	4	-3 907	-2 207	
<b>Résultat opérationnel Net</b>		<b>-3 709</b>	<b>-2 264</b>	
Coût de l'endettement financier net	5	-226	-350	
Autres charges et produits financiers	5	95	-117	
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>-3 839</b>	<b>-2 730</b>	
Impôts sur les bénéfices	16	21	466	
<b>Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées</b>		<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>	
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées				
<b>Résultat net</b>		<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>	
<b>Atribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>-3 035</b>	<b>-1 939</b>	
Atribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-784	-325	
<b>(en euros par action)</b>		<b>Avril.18-Mars.19 12 mois</b>	<b>Avril.17-Mars.18 12 mois</b>	
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		149 926 740	91 010 870	
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		149 926 740	91 077 720	
<b>Résultat net de base par action</b>		<b>-0,025</b>	<b>-0,025</b>	
<b>Résultat net dilué par action</b>		<b>-0,025</b>	<b>-0,025</b>	
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,025	-0,025	
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		-0,025	-0,025	

Les comptes consolidés 2018-2019 intègrent la société GECI Cyber Solutions créée en novembre 2018. Cette société n'a pas encore d'activité. Le résultat net consolidé inclut notamment des éléments exceptionnels comme les provisions nettes pour contrôles fiscaux pour 0,6 million d'euros, une charge nette de reprise d'éléments fiscaux pour 2,2 millions d'euros et 0,6 million d'euros de dotation aux amortissements sur la relation clientèle.

Etat du résultat global				
	En k€	Notes	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-3 819</b>	<b>-2 264</b>
<i>Écarts actuariels</i>			-63	427
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>			-99	-104
<i>Impôt différé constaté directement en situation nette</i>			149	-36
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>			<b>-14</b>	<b>287</b>
<b>Résultat global total</b>			<b>-3 833</b>	<b>-1 977</b>
Attribuable aux propriétaires de la société mère			-3 018	-1 675
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle			-815	-302



## 2. Etat de la situation Financière

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés	
En k€	Notes	Avril.18-Mars.19	Avril.17-Mars.18
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	6	9 469	10 187
Immobilisations corporelles	6	596	408
Actifs financiers non courants	6	580	542
Impôts différés	18	1 244	1 160
<b>Total Actifs non-courants</b>		<b>11 889</b>	<b>12 298</b>
Actifs sur contrats en cours	10	130	0
Clients et autres débiteurs	11	8 734	10 188
Actif d'impôt exigible	12	5 752	7 155
Autres actifs courants	12	3 861	10 217
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	3 992	1 059
<b>Total Actifs courants</b>		<b>22 471</b>	<b>28 619</b>
<b>Total Actif</b>		<b>34 359</b>	<b>40 916</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital		1 685	1 281
Primes et réserves		1 122	-1 525
Primes liées au capital		64 989	60 328
Réserves consolidées part du groupe		-64 687	-62 755
Réserve de conversion		820	902
<b>Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)</b>		<b>-3 035</b>	<b>-1 939</b>
<b>Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère</b>		<b>-228</b>	<b>-2 203</b>
<b>Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>-536</b>	<b>309</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>-764</b>	<b>-1 894</b>
Emprunts et dettes financières	7	4 632	5 865
Provisions non courantes	8	5 757	5 113
Impôts différés	18	629	779
Autres passifs non courants	16	3	151
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>11 021</b>	<b>11 909</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	7	9 536	8 535
Provisions courantes	8	876	749
Fournisseurs et autres créditeurs	14	3 111	3 558
Passif d'impôt exigible	16	361	93
Autres passifs courants	15	10 219	17 987
<b>Total Passifs courants</b>		<b>24 102</b>	<b>30 901</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 123</b>	<b>42 811</b>
<b>Total Passif</b>		<b>34 359</b>	<b>40 916</b>

### 3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En k€	Avril.18-Mars.19 (12 mois)	Avril.17-Mars.18 (12 mois)
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'ACTIVITE</b>		
Résultat net consolidé	-3 819	-2 264
+ Amortissements et provisions	1 183	1 301
- Plus et Moins values de cession d'immobilisations	11	
- Autres éléments sans incidence de trésorerie		
- Intérêts payés	231	168
- Charge d'impôt (y.c impôts différés)	-712	-466
<b>Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts</b>	<b>-3 105</b>	<b>-1 261</b>
Impôts versés	1 636	21
Variation de stocks	-126	
Variation des créances exploitation	8 394	-3 134
Variation des dettes exploitation	-8 009	-1 671
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>260</b>	<b>-4 805</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE - (A)</b>	<b>-1 210</b>	<b>-6 046</b>
Décassements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	-328	-300
Décassements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	33	-32
Encaissements sur cession d'immobilisations incorporelles		
Décassements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-296	-268
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles		
Developpement Autofinancé		
<b>Investissements d'exploitations nets</b>	<b>-328</b>	<b>-300</b>
Décassements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)		-3
Décassements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-80	242
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)		
Trésorerie des activités destinées à être cédées		
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)	-14	-259
<b>Investissements financiers nets</b>	<b>-94</b>	<b>-20</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)</b>	<b>-423</b>	<b>-320</b>
Encaissement net sur augmentation de capital	5 095	5 606
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers		
Augmentation et diminution des actions propres	-68	
Apports en compte courant		-101
Variation nette des emprunts	-46	892
Encaissement d'emprunt	6 879	6 200
Remboursement d'emprunt	-1 227	-1 508
Conversion des Omanes	-5 700	-3 800
Intérêts payés	-237	-168
<b>FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)</b>	<b>4 742</b>	<b>6 229</b>
Variation des cours des devises	11	-86
<b>VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées</b>	<b>3 120</b>	<b>-222</b>
Trésorerie d'ouverture	-3 246	-3 023
Variation de trésorerie	3 120	-222
Trésorerie de clôture	-126	-3 246
<b>dont disponibilités et quasi disponibilités</b>	<b>3 992</b>	<b>1 059</b>
dont avances perçues de la société d'affacturage	-3 097	-2 862
dont autres (découverts...)	-1 022	-1 443

\* **Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies**, ressort à -1,2 million d'euros. Cette sortie nette de trésorerie s'explique par l'impact cash des pertes constatées sur l'exercice qui s'élève à -3,1 millions d'euros (inférieur au résultat net de -3,8 millions d'euros du fait de l'impact significatif des provisions sur l'exercice), impact compensé partiellement par l'amélioration du BFR (-0,3 million d'euros) notamment du fait du réajustement des créances CIRs passées.

\* **Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement**, ressort à -0,4 million d'euros qui correspond au renouvellement usuel des serveurs et autres matériels informatiques (PC et imprimantes) et mobiliers de bureaux.

\* **Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement**, ressort à +4,7 millions d'euros. Durant l'exercice, la société GECl International a émis des obligations (partiellement converties en action à la date de la clôture) à hauteur de 6,8 millions d'euros (6,1 millions nets). Ce financement a permis, notamment un désendettement à hauteur de 1,2 million d'euros (+0,2 de paiement d'intérêts).



## 4. Etat des variations des capitaux propres consolidés

En K€	Etat de variation des capitaux propres							Total des capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées			Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		
Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion					
Capitaux propres au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1 290	60 328	0	1 251	-65 043	-3 293	309	-1 885
Résultat net de la période					-3 035	-3 035	-794	-3 819
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt)					17	17	-31	-14
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					-63	-63	0	-63
Effet d'impôt					148	148	0	149
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère					-68	-68	-31	-99
<b>Résultat global de la période</b>					<b>-3 018</b>	<b>-3 018</b>	<b>-615</b>	<b>-3 833</b>
Augmentation de capital		5 085					5 085	5 085
Paievements fondés sur des actions								
Reclassement des actions propres					-68	-68		-68
Variation de pourcentage d'intérêt					-4	-4		-4
Autres variations					-20	-20	-30	-50
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>		<b>5 085</b>			<b>-93</b>	<b>4 992</b>	<b>-30</b>	<b>4 962</b>
Capitaux propres au 31 mars 2019	1 290	65 413	0	1 251	-68 154	-229	-536	-765

Le capital social est composé de 168 480 277 actions d'un nominal de 0,01 €.

Il a été augmenté du fait de la conversion de 570 ORNANE / ORNAN sur l'exercice, ce qui équivaut à l'émission de 42,4 millions d'actions.

Ces conversions se sont accompagnées de l'exercice de BSA A pour un montant non significatif.

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

## 5. Informations sectorielles

### 5.1. Principaux agrégats du poste de résultat par secteur d'activité

Au cours de l'exercice 2018-19, GECI International a renforcé sa stratégie de développement en repositionnant son modèle économique autour de deux pôles d'activité principaux, le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale. Cette évolution confère une meilleure lisibilité à la valeur ajoutée proposée par la Groupe à ses employés, ses partenaires et ses clients, et simplifie son modèle opérationnel au sein de chacune de ses entités.

Ainsi, le pôle « Conseil en Technologies » rassemble désormais l'ensemble des activités auparavant identifiées sous l'intitulé « Ingénierie », incluant l'expertise dans les véhicules autonomes et les nouvelles mobilités.

La « Transformation Digitale » est le second pôle. Elle désigne le processus qui consiste, pour une organisation, à intégrer pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités pour en obtenir le meilleur. Il s'agit de l'enjeu de nos activités présentées précédemment comme sectorielles : « Informatique et Télécoms » et « Banque et Finance ». Elles sont donc regroupées sous un même pôle, où chacune peut s'appuyer sur les expériences de l'autre au service de nos clients finaux. Les expertises en High Performance Computing et en CyberSécurité trouvent légitimement leur place au cœur de ces activités de transformation.

GECI International constitue la Holding.

En KC	Etat du résultat global							
	Avril.18-Mars.19				Avril.17-Mars.18			
	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total	Activité Transf. Digitale	Activité Conseil en Techno	Holding	Total
Chiffre d'affaires	20 459	9 264		29 723	19 606	7 673	243	27 522
Coûts directs	-14 797	-6 468	-44	-21 310	-13 789	-5 814	-58	-19 661
Marge sur coûts directs	5 661	2 795	-44	8 412	5 817	2 059	165	8 041
% du chiffre d'affaires	27,7%	30,2%		28,3%	29,7%	26,2%		29,1%
Coûts généraux et administratifs	-3 370	-1 999	-2 945	-8 315	-3 714	-1 595	-2 809	-8 118
Résultat opérationnel Courant	2 291	796	-2 990	97	2 103	464	-2 624	-57
% du chiffre d'affaires	11,2%	8,6%		0,3%	10,7%	5,9%		-0,2%
Autres Produits et Charges Opérationnels	-3 291		-515	-3 806	-1 112	-93	-1 003	-2 207
Résultat opérationnel Net	-1 000	796	-3 505	-3 709	992	371	-3 627	-2 264
Coût de l'endettement financier net	-207	-25	5	-226	-253	-65	-31	-349
Autres charges et produits financiers	22	70	4	95	-7	-116	7	-116
Résultat courant avant Impôt	-1 185	842	-3 496	-3 839	731	190	-3 651	-2 730
Impôts sur les bénéfices	-823	691	153	21	172	32	262	466
Résultat net	-2 008	1 532	-3 343	-3 818	904	222	-3 389	-2 263



## 5.2. Principaux agrégats du poste du bilan par secteur d'activité

En K€	Avril.18-Mars.19			Avril.17-Mars.18				
	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	ACTIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
	Actifs sectoriels	23 563	10 796	34 359	Actifs sectoriels	37 278	3 638	40 916
	<b>Total Actif</b>	<b>23 563</b>	<b>10 796</b>	<b>34 359</b>	<b>Total Actif</b>	<b>37 278</b>	<b>3 638</b>	<b>40 916</b>
	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total	PASSIF	Activités opérationnelles	Holding	Total
	Capitaux propres		-764	-764	Capitaux propres		-1 894	-1 894
	Passif sectoriels	28 688	6 434	35 123	Passif sectoriels	38 224	4 586	42 810
	<b>Total Passif</b>	<b>28 688</b>	<b>5 670</b>	<b>34 359</b>	<b>Total Passif</b>	<b>38 224</b>	<b>2 692</b>	<b>40 916</b>

## 5.3. Indication des actifs non courants par zone géographique

En K€	Avril.18-Mars.19					Avril.17-Mars.18						
	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Éliminations inter-secteur	Total	ACTIF	France	Union Européenne	Autres Pays	Éliminations inter-secteur	Total
	Actifs non Courants Sectoriels	21 912		449		22 361	Actifs non Courants Sectoriels	17 301		127		17 428
	<b>Total Actif non courant</b>	<b>21 912</b>	<b>0</b>	<b>449</b>	<b>0</b>	<b>22 361</b>	<b>Total Actif non courant</b>	<b>17 301</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>17 428</b>

## 6. Notes Annexes

### 6.1. Faits marquants, activité et perspectives

Le Groupe poursuit sa politique de redressement. La stratégie adoptée étant d'ajuster les positionnements de ses filiales sur des marchés à forte valeur ajoutée, la Société continue de renforcer ses différents référencements afin de consolider ses relations avec les acteurs majeurs de ses marchés cibles. Elle déploie également tous ses efforts pour pénétrer de nouveaux marchés porteurs (Cybersécurité, services connectés etc).

- **Mise en place d'un financement à moyen terme**

**Le Groupe a émis sur l'exercice les 2,8 millions d'euros d'ORNANE restantes de l'engagement global initial de 10 millions d'euros et 4,0 millions d'euros d'ORNANE liés à un nouvel engagement signé en février 2019. Cette nouvelle opération a obtenu l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte, réunie le 21 septembre 2018.**

Le Groupe avait émis le 19 décembre 2016, un million d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit de d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement global maximum de 5 millions d'euros. La Société avait, par la suite, conclu le 23 février 2017, un avenant à ce contrat d'émission, portant ainsi l'engagement global maximum de l'Investisseur à 10 millions d'euros. Dans la limite de cet engagement global, la Société a ainsi pu réaliser des tirages à son initiative.

Ces ORNANE ont été assorties de bons de souscription d'actions remboursables « BSAR YA » et « BSAR YA2 » au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), les BSAR YA2 issus de l'émission de la deuxième tranche, et les BSAR YA, issus sur une partie des tranches émises ultérieurement (cf. tableau ci-dessous)

Sur les exercices précédents, trois tranches de, respectivement 100, 300 et 320 ORNANE avaient été émises.

Sur l'exercice 2018/2019, les 280 ORNANE restantes ont été émises :

- une première fois le 11 juin 2018 à hauteur de 200 obligations qui ont donné lieu à la création de 15 270 559 nouvelles actions. Cette émission s'est accompagnée de l'émission de 5 263 157 BSAR YA.

- une dernière fois le 28 août 2018 à hauteur de 80 obligations qui ont donné lieu à la création de 8 151 514 nouvelles actions. Cette émission ne s'est pas accompagnée d'émission de BSAR YA.

La totalité des actions relatives à ces tranches ont été émises au cours de l'exercice.

Le 2 août 2017, afin de limiter l'impact dilutif de ces tirages pour les actionnaires, la société a accompagné l'émission d'ORNANE d'une attribution gratuite de 77 326 418 bons de souscription d'actions remboursables - BSAR A - au profit des actionnaires de la Société, bons dont les caractéristiques sont identiques à celles des BSAR YA2 attachés à la deuxième tranche d'ORNANE. Sur l'exercice 2018/2019, 50 476 BSAR A gratuits ont été exercés et ont donné lieu à la création de 12 619 actions nouvelles, pour un montant global de 3 407€. Le contrat court jusqu'au 31 juillet 2021.

Le Groupe a émis le 13 février 2019, quatre millions d'euros d'Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») non assorties de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (« BSAR ») au profit d'un fonds géré par Yorkville Advisors Global, LP (l'« Investisseur »), dans le cadre d'un engagement total de 4 millions d'euros (soient 400 ORNAN au total).

Ces ORNANE sont d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune.

Le prix de souscription d'une Action Nouvelle est fonction du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action GECL précédant la conversion des ORNANE, étant précisé qu'il ne peut être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, soit 0,01 euro.

Les ORNANE ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. Arrivées à échéance, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société.

En cas de survenance d'un cas de défaut, les ORNANE non converties doivent être remboursées par la Société sur demande de YA II CD, Ltd.

Les ORNANE peuvent être converties en actions GECl à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion convenue dans le contrat. Néanmoins la Société dispose du choix de remboursement, soit en numéraire, soit en actions nouvelles.

Les ORNANE constituent des engagements non subordonnés, directs, inconditionnels et non-assortis de suretés.

Cette opération a reçu l'approbation des actionnaires de la Société convoqués en assemblée générale extraordinaire le 21 septembre 2018 aux termes de sa 14ème résolution, le conseil d'administration de la Société a décidé le 5 décembre 2018 l'émission d'obligations remboursables en numéraire et/ou en actions.

Les titres issus de la conversion de ces bons d'émission sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société. Elles portent jouissance courante et donnent droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles sont admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

Ces financements ont permis de fournir à la Société des moyens supplémentaires principalement pour accélérer du développement commercial du Groupe et financer son besoin en fonds de roulement.

	Au 31 mars 2019	Tranche 19/12/2016	Tranche 31/07/2017	Tranche 07/02/2018	Tranche 11/06/2018	Tranche 28/08/2018	Tranche 13/02/2019
ORNAN Yorkville	Nombre d'ORNAN tirées						400
	Nombre d'ORNAN converties						20
	Nombre d'actions créées						1 828 181
ORNANES Yorkville	Nombre d'ORNANE tirées	100	300	320	200	80	
	Nombre d'ORNANE converties	100	300	320	200	80	
	Nombre d'actions créées	3 211 392	30 275 227	19 918 707	15 270 559	8 151 514	
BSAs Yorkville	Nombre de BSAR YA en circulation*	877 192	-	7 272 727	5 263 157	-	-
	Nombre de BSAR YA2 en circulation**	-	44 444 444	-	-	-	-
	Valeur du BSA	-0,57€	=0,27€ / 4	-0,22€	-0,19€	-	-
	Échéance	19/12/2020	31/07/2021	07/02/2022	11/06/2022	-	-
	Nombre de BSAR convertis	-	-	-	-	-	-
BSA aux actionnaires	Nombre de BSAR A en circulation**		76 662 030				
	Valeur du BSA		=0,27€ / 4				
	Échéance		31/07/2021				
	Nombre de BSAR A convertis		850 120				

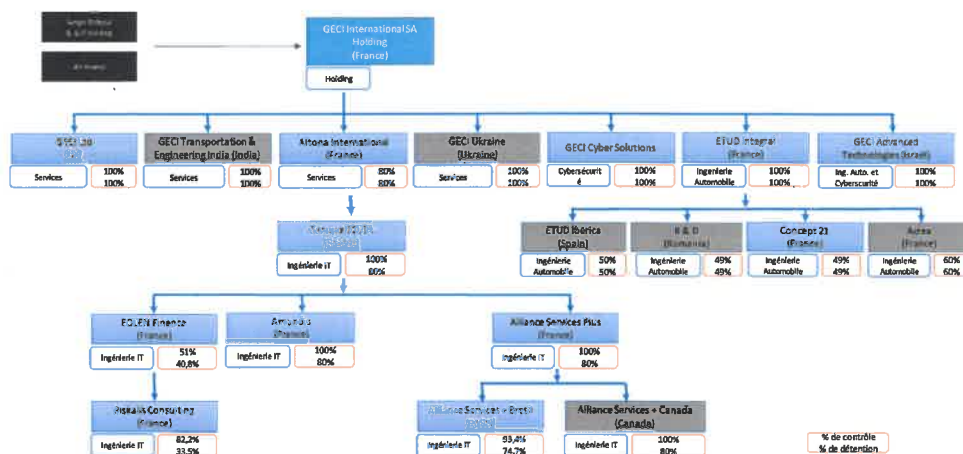
\* Parité 1 pour 1

\*\* Parité 4 pour 1

#### • Simplification du Groupe

La société Groupe EOLEN a décidé la dissolution sans liquidation de la société EOLEN, entraînant la transmission universelle de son patrimoine. Cette transmission a été effective le 1er avril 2018.

Suite à ces opérations, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



## 6.2. Evènements postérieurs à la clôture

Au 8 juillet et postérieurement à la clôture, 80 ORNANES ont été converties et ont donné lieu à la création de 9 500 000 actions nouvelles.

Le 11 juin 2019, GECI a créé une nouvelle société afin d'abriter des nouvelles activités de Centre De Service, GECI Intec.

Lors du Conseil d'administration du 22 mai 2019, il a été décidé à l'unanimité de fermer les filiales dormantes du Groupe (ACREA et ETUD Roumanie – filiales d'ETUD Integral – et AS+ Canada – filiale de ALLIANCE SERVICES Plus).

## 6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau des filiales et participations.

L'organigramme est présenté ci-dessus dans le paragraphe sur les faits marquants (6.1).

Les sociétés ETUD Iberica et CONCEPT 21, détenues par la société ETUD Integral, ne sont pas intégrées globalement car cette dernière n'a pas le contrôle exclusif sur elles. Les sociétés R & D et Acraa, toujours détenues par la société ETUD Integral, n'ont pas d'activités comme durant les précédents exercices.

La société EOLEN a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans le périmètre de la société Groupe EOLEN, depuis le 1er avril 2018.

La société GECl Cyber Sécurité, société nouvelle créée en novembre 2018 et est, depuis son acquisition, intégrée globalement au périmètre 31 mars 2019 (détention à 100% du capital par le Groupe).

La société GECl South Africa a été dissoute et par conséquent sortie du périmètre.



#### 6.4. Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe GECI International au titre de l'exercice clos au 31 Mars 2019, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2019.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 juillet 2019. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de GECI International lors de l'assemblée générale annuelle convoquée pour le 19 septembre 2019.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2018 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 31 mars 2019, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous.

Les comptes au 31 Mars 2019 ont été établis dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 31 mars 2020. A ce titre, un plan de trésorerie a été soumis aux auditeurs et validé par le Conseil d'administration du 24 juillet, basé sur le budget lui-même validé par le Conseil d'administration du 22 mai. Le suivi de ce plan se fait quotidiennement, et présente un excédent à la fin de la période de 12 mois, en tenant compte des frais généraux rationalisés et des perspectives d'évolution pour les sociétés opérationnelles. La Direction de GECI International réalise de manière régulière un suivi et actualisation de ce plan de trésorerie présenté au Conseil qui a arrêté les présents comptes le 24 juillet 2019.

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient lui permettre de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois.

Pour l'élaboration de ses hypothèses, à chaque clôture, la Société procède à l'analyse des risques et provisions qui peuvent survenir ou/et devenir certains sur une période de 12 mois à partir de la date de clôture. L'appréciation se fait, au cas par cas, et si des impacts de sorties de trésorerie doivent être envisagés, ces risques/provisions sont pris en compte dans les prévisions de trésorerie servant de base au principe de continuité d'exploitation.

A l'arrêté des comptes au 31 mars 2019 et selon la même méthode que lors de clôture précédentes, des risques et provisions n'ont pas été inclus dans les prévisions de trésorerie, en se basant sur plusieurs critères - l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges entre les parties, nouvelles demandes envisagées par la Société...), l'analyse juridique des dossiers, le caractère certain/incertain des probabilités de sorties de trésorerie- et en tenant compte des avis des conseils juridiques de la Société. Les hypothèses retenues intègrent les développements à date, les différentes échéances procédurales, et avancements qui sont mentionnés dans la note 8 « Provisions ». Si, de façon systématique et sans analyse des dossiers, tous les risques et provisions avaient été intégrés dans le plan de trésorerie en ne tenant compte que des sommes alléguées par les demandeurs, ou des sommes

provisionnées, l'appréciation du principe de continuité d'exploitation serait différente et conduirait à une remise en cause dudit principe.

Le plan de trésorerie intègre les échéances et obligations financières, y compris celles des filiales du Groupe, notamment le remboursement des dettes bancaires, les dettes fiscales et sociales pour un montant global de 2,3 millions d'euros, qui ont fait l'objet de demandes d'étalement.

Enfin, le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcé son équipe commerciale et son équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts de fonctionnement, sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure. Par ailleurs, le Groupe a entamé une négociation avec son partenaire bancaire principal, pour l'accompagner dans sa démarche de restructuration de ses dettes et l'accompagnement de sa croissance.

#### 6.5. Normes, amendements et interprétation nouvelles applicables à compter du 1er avril 2018

- IFRS 9 « Instruments financiers : comptabilité de couverture », adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016. Cette norme remplace la norme IAS 39 sur les instruments financiers. Le Groupe applique les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers et à la dépréciation des actifs financiers à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Les conséquences de l'entrée en vigueur de la norme, notamment en ce qui concerne le traitement des renégociations de dettes, n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », adopté par l'Union européenne le 22 septembre 2016. L'IASB et le FASB ont publié en mai 2014 la norme IFRS 15, qui révisé les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires et remplace les normes IAS 18, Produits des Activités Ordinaires et IAS 11, Contrats de Construction. IFRS 15 établit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation des produits résultant de contrats avec les clients doit traduire le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit lors du transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

Amendements à IFRS 15, adoptés par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Il s'agit de clarifications apportées à la norme IFRS 15 : identification des obligations de performance, mise en œuvre des dispositions permettant de distinguer un « agent » d'un « principal », licences, dispositions transitoires. Le Groupe n'a pas constaté d'impact sur le résultat et les capitaux propres.

- Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 en combinaison IFRS 4 Contrats d'assurance », adoptés par l'Union européenne le 3 novembre 2017. Ils visent à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurances remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17).
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le



paiement est fondé sur des actions », adoptés par l'Union européenne le 26 février 2018. Cet amendement a trois volets qui concernent : les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie, les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale, et une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres

- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2014-2016), adoptées par l'Union Européenne le 7 février 2018. Ces améliorations apportent des amendements mineurs aux normes IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

- Amendements à IAS 40 « Transfert d'immeubles de placement », adoptés par l'Union européenne le 14 mars 2018. L'IASB précise les paragraphes 57 et 58 de la norme IAS 40. Une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie « Immeubles de placement » si, et seulement si, il existe une indication d'un changement d'utilisation. Il y a changement d'utilisation lorsque le bien immobilier devient, ou cesse d'être, un immeuble de placement au sens de la définition de ce terme et qu'il y a des indications attestant de ce changement.

- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée », adopté par l'Union européenne le 28 mars 2018. Cette interprétation traite la question du cours de change à retenir lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1er avril 2018 n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

#### 6.6. Normes, amendements et interprétation adoptées par l'IASB mais non encore applicables à fin mars 2019

GECI International n'a pas appliqué de façon anticipée des nouvelles normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2018. Il s'agit des normes et interprétations suivantes :

Le Groupe GECI International estime qu'à ce stade, l'incidence de l'application de ces dispositions ne peut être déterminée avec une précision suffisante.

- IFRS 16 « Contrats de location », adopté par l'Union européenne le 31 octobre 2017 ; La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, qui remplacera la norme éponyme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27). Le changement le plus important est que tous les contrats de location concernés seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs.

- Amendement à IFRS 9 « Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative », publié le 12 octobre 2017 ; adopté par l'Union européenne le 22 mars 2018 ; La date

d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.

Au 31 mars 2019, le Groupe n'a pas adopté ces interprétations par anticipation et est en cours d'analyse des impacts potentiels.

## 6.7. Normes, interprétations et amendements non adoptés par l'Union Européenne

Nouvelle norme en attente d'adoption par l'Union Européenne dont l'application est possible à partir du 1er janvier 2019 :

- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans les entreprises associées et coentreprises », publiés le 12 octobre 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), publiées le 12 décembre 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB. Ces améliorations apportent des modifications aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprise », IFRS 11 « Partenariats », IAS 23 « Coûts d'emprunts » et IAS 12 « Impôt sur le résultat ».
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime », publiés le 7 février 2018 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2018. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines », publiée le 7 juin 2017 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2019 selon l'IASB.
- IFRS 17 « Contrats d'assurance », publié le 18 mai 2017 ; La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2021 selon l'IASB. La norme IFRS 17 pose les principes pour la reconnaissance, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir concernant les contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme. Cette norme est sans impact sur les comptes.
- Amendements au cadre conceptuel des IFRS, publiés le 29 mars 2018 ; L'adoption par l'Union européenne est attendue courant 2019. La date d'entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2020 selon l'IASB.

Au 31 mars 2019, le Groupe n'a pas adopté ces interprétations et est en cours d'analyse des impacts potentiels.

## 6.8. Règles de présentation

Les états financiers consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS – International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2019.

En application des normes de présentation IFRS, le Groupe présente au bilan, de façon séparée, ses actifs courants et non-courants et ses passifs courants et non-courants.

Le Groupe a classé en actifs et passifs courants les actifs et passifs qu'il s'attend à réaliser, à

consommer ou à régler durant son cycle normal d'exploitation, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois après la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, hors créances et dettes financières à court terme constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

### 6.9. Méthodes de consolidation

Le Groupe applique les nouvelles normes relatives au périmètre de consolidation IFRS 10, 11, 12 et IAS 28.

La norme IFRS 10 définit le modèle unique de contrôle fondé sur trois critères : « un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit de rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci ».

Dans les faits, les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. C'est notamment le cas des filiales au Royaume Uni, en Afrique du Sud, en Inde et en Ukraine.

La norme IFRS 11 définit la manière dont doit être traité un partenariat au travers duquel au moins deux parties exercent un contrôle conjoint. En application de cette norme, seuls deux types de partenariat existent : les co-entreprises et les activités conjointes, la classification des partenariats s'effectuant sur la base des droits et obligations de chacune des parties dans le partenariat, en prenant en compte la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties (« co-entrepreneurs ») qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties (« coparticipants ») ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs de l'entité.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associés ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation est détaillé au 6.3.

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 Mars 2019 à l'exception des filiales brésilienne et israélienne.

### 6.10. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

### 6.11. Conversion des comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

### 6.12. Instruments financiers

#### 6.12.1 [Instruments financiers non dérivés](#)

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

#### 6.12.2 [Placements détenus jusqu'à leur échéance](#)

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

#### 6.12.3 [Actifs financiers disponibles à la vente](#)

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

#### 6.12.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

#### 6.12.5 Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

### 6.13. Regroupement d'activités

Un regroupement d'activités peut impliquer l'achat par une entité des titres d'une autre entité ou l'achat de tout ou partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, forment une ou plusieurs activités.

L'écart d'acquisition représente la différence non affectée, à la date de prise de contrôle, entre le coût d'acquisition d'une société ou d'une activité, et la part du Groupe dans l'actif net de cette société ou de cette activité, après l'évaluation à leur juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise en conformité avec la norme IFRS 3.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif et sont soumis à un test de perte de valeur annuel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition.

### 6.14. Date d'effet des acquisitions et des cessions

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à leur date de cession.

### 6.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la

vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

#### 6.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services liées aux activités courantes des sociétés.

Pour certains contrats particuliers, la société peut être amenée à effectuer une estimation des temps restants à réaliser et du chiffre d'affaires additionnel qui sera facturé sur les travaux complémentaires réalisés. Lorsque les travaux complémentaires n'ont pas encore fait l'objet d'avenants formalisés, la société effectue une estimation des heures qui seront in fine facturées.

Les frais généraux commerciaux, administratifs et financiers sont directement pris en charge dans l'exercice.

#### 6.17. Subventions et crédits d'impôts

Les subventions publiques sont comptabilisées en revenus, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles compensent. Les subventions liées au résultat sont inscrites sur la ligne « Autres Produits courants ».

Les crédits d'impôt relatifs à des dépenses d'exploitation (crédit d'impôt recherche...) sont comptabilisés en résultat opérationnel en déduction des charges auxquels ils se rapportent suivant un traitement identique aux subventions.

Lorsque les subventions concernent des dépenses de développement qui ont été activées, le montant total est étalé sur la durée de vie des dépenses activées afin de compenser les dotations aux amortissements du bien concerné. Si les dépenses activées n'ont pas encore donné lieu à des amortissements, le montant de ces subventions est neutralisé en produit constaté d'avance.

#### 6.18. Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant retrace la performance opérationnelle du Groupe. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat d'exploitation avant prise en compte des événements inhabituels, anormaux et peu fréquents, constitués principalement des coûts de restructuration, des pertes de valeur des actifs (y compris les goodwill), des plus ou moins-value de cession, d'autres produits et charges d'une matérialité significative.

### 6.19. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montants significatifs que le Groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du de l'ANC 2013-03 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs, les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36 et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

### 6.20. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés, en application de l'IAS 12.

Le Groupe applique la méthode du report variable et comptabilise un impôt différé lorsque la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Les actifs d'impôts différés résultant des déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices futurs est probable.

### 6.21. Résultat par action

Le résultat par action non dilué est obtenu en divisant le résultat net annuel par le nombre moyen d'actions composant le capital.

Pour le résultat par action dilué, la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation est ajustée pour tenir compte de la conversion en actions ordinaires potentiellement dilutives des options accordées au personnel.

Si le résultat est négatif, le résultat par action dilué est égal au résultat par action non dilué.

### 6.22. Tests de dépréciation

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

### 6.23. Immobilisations

#### Frais de recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en charges à l'exception des frais relatifs aux projets qui remplissent l'ensemble des critères suivants :

- o le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- o la faisabilité technique du projet est démontrée,
- o le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- o la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- o il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

#### Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels. Ils sont amortis linéairement sur une durée propre à chaque utilisation sans excéder 3 ans.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant les modèles linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels informatiques	3 à 5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les contrats de location, ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif, sont classés en tant que contrats de location-financement.

Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple.



#### Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés figurent à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur.

Un test de dépréciation est réalisé sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

#### 6.24. Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, nette des retours, ristournes et remises commerciales et majorées le cas échéant de la TVA.

#### 6.25. Trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements immédiatement disponibles à la vente et qui ne présentent pas de risque de perte de valeur significative à court terme.

En cas d'excédents de trésorerie, ces derniers sont investis dans des valeurs mobilières de placement à fort coefficient de liquidités (SICAV et certificat de dépôt). Ces titres sont valorisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces actifs sont enregistrées en résultat financier.

#### 6.26. Endettement net

La dette financière nette est constituée de la dette financière à court et long terme sous déduction de la valeur des placements et autres actifs financiers et de la trésorerie et équivalents trésorerie à la date de clôture. L'encours d'affacturage est également considéré comme une dette bien que les créances cédées fassent l'objet d'une assurance-crédit.

Le Groupe reste responsable du recouvrement des créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage. Aussi, ces créances sont maintenues à l'actif avec une contrepartie en « Passifs financiers courants ». Il ne s'agit pas d'affacturage déconsolidant.

### 6.27. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe un passif, c'est-à-dire, un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, né d'une obligation actuelle (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers (déterminable ou non), dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise à la clôture.

Leur évaluation se base sur l'estimation la plus probable de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation.

L'actualisation est appliquée dès lors que son effet est significatif et est comptabilisée en charges financières.

### 6.28. Retraites et autres engagements vis-à-vis du personnel

Seuls les salariés des sociétés françaises bénéficient d'un régime de retraite à prestations définies (indemnités de fin de carrière légales) qui constituent une obligation pour le Groupe.

Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaire indépendant à la clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 1,10 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 2,50 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 0 % et 21,9 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global.

Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

### 6.29. Plan d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages liés à des plans d'actions gratuites sont évalués et comptabilisés. La juste valeur de l'avantage est amortie linéairement sur la période

d'acquisition au compte de résultat dans le poste « charges de personnel » en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

### 6.30. Gestion du risque financier

#### Introduction

Le Groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit ;
- risque de liquidité ;
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques. Des informations quantitatives figurent par ailleurs dans les états financiers consolidés.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle déclenchant le cas échéant un provisionnement.

Le délai de règlement usuel est de 60 jours.

Les clients dépassant ce délai de règlement sont provisionnés à hauteur du risque de non recouvrabilité en fonction du retard constaté.

Les clients contentieux dont la situation est irrémédiablement compromise sont provisionnés à 100%.

L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par la valeur comptable de chaque actif financier figurant au bilan.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du

possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

31/03/2019	Courant	Non Courant	Total
Emprunt bancaires	1 375	1 013	2 388
Autres dettes financières	4 042	3 619	7 661
Avances perçues du Factor	3 097		3 097
Découverts et autres	1 022		1 022
<b>Dettes Financières</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>	<b>14 168</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>-3 992</b>		<b>-3 992</b>
<b>Endettement net</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>	<b>10 175</b>

Les dettes financières du Groupe à la date du 31 mars 2019, s'établissent à 14,2 millions d'euros. La charge financière supportée par le Groupe est de 0,23 million d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- des emprunts bancaires contractés par EOLEN avant son rachat par le Groupe GECI International et sont en-cours de remboursement (2,4 millions d'euros de capital restant dû à fin mars 2019)
- d'autres dettes liées au rachat d'EOLEN et aujourd'hui contestées (encours CE à hauteur de 1,0 million d'euros + put et option de rachat à hauteur de 3,5 millions d'euros)
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 3,1 millions d'euros
- des émissions d'ORNANE enregistrées pour partie en dette courante (à hauteur de 3,6 millions d'euros) et pour partie en option de conversion non courante (à hauteur de 0,2 million d'euros).

La Société s'est engagée à prendre certaines mesures structurelles qui, associées à la recherche d'un nouveau financement, devraient permettre à la Société de faire face à ses obligations financières pour les douze prochains mois. Le plan de trésorerie a été établi, en tenant compte dans le calcul du fonds de roulement sur les 12 prochains mois, des échéances et obligations financières, notamment du remboursement des dettes bancaires. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet d'étalement. N'ont pas été tenus compte dans le calcul du fonds de roulement, à ce stade, les risques dont les issues restent encore aléatoires quant à leurs dates d'exigence et/ou l'estimation réelle de leurs montants. Le Groupe a mis en place depuis plus d'un an la restructuration de ses coûts de fonctionnement et renforcer son équipe commerciale et son

équipe de recrutement, afin de redynamiser son chiffre d'affaires. De nouvelles réductions des coûts sont envisagées afin d'alléger les coûts de structure.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

### Risque de taux d'intérêt

Au 31 Mars 2019 En K€	A moins d'un an		De 1 à 5 ans		A+ de 5 ans		Total		Valeur bilantielle Au 31 mars 2019
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
Passifs financiers	5 418	4 118	4 632				10 049	4 118	14 168
Autres passifs non courants	3						3		3
Dettes fournisseurs	3 111						3 111		3 111
Impôts	990						990		990
Autres passifs courants	10 219						10 219		10 219
Trésorerie et équivalent de trésorerie	-3 992						-3 992		-3 992
<b>Position nette</b>	<b>15 748</b>	<b>4 118</b>	<b>4 632</b>				<b>20 379</b>	<b>4 118</b>	<b>24 498</b>

Le risque de taux porte uniquement sur une partie de l'endettement bancaire du Groupe (l'emprunt BNP) et les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (crédit-vendeur, option de rachat, dettes vis-à-vis d'actionnaires, avances liées à des ORNANÉs non encore converties) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables.

Ce risque s'est considérablement réduit du fait du remboursement des emprunts à hauteur de 1,2 million d'euros cette année et qu'aucun nouvel emprunt bancaire n'a été souscrit.

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Bancaires	2 388	1 375	1 013		3 557
Autres dettes financières	565	396	169		563
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNANE	3 646	3 646			2 525
Factor	3 097	3 097			2 862
Découverts et autres	1 022	1 022			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>14 168</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>9 536</i>	<i>9 536</i>			<i>8 709</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 632</i>		<i>4 632</i>		<i>5 690</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-3 992</b>	<b>-3 992</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>10 175</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>		<b>13 341</b>

Les dettes bancaires mentionnées correspondent à la somme des emprunts détaillés ci-dessous :

- l'emprunt BNP Paribas d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,3 million d'euros) porte intérêt au taux de EURIBOR 3 mois + 1,2%. Il est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. Sa date d'échéance est septembre 2019,

- l'emprunt Caisse d'Epargne IDF d'un montant de 1,5 million d'euros (capital restant dû 0,5 million d'euros) porte intérêt au taux fixe de 4,2% et est garanti par un nantissement à 100% des titres AMUNDIS. Sa date d'échéance est juillet 2021,

- l'emprunt BPI de 2,7 millions d'euros (capital restant dû 1,5 million d'euros) au taux fixe de 3,68% est également comptabilisé au 31 mars 2019 Sa date d'échéance est décembre 2021 (soit 15 échéances trimestrielles),

Le groupe EOLEN a mis en place un contrat de « factoring » avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont EOLEN Finance, Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Integral et ALLIANCE Services Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,19% HT des créances cédées avec un minimum de 40 K€ HT par an.

En conclusion, GECl International estime être peu exposée au risque de taux.

- Risque de change

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement causé par :

- L'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECl Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et AS+ Canada (Canada) ;
- Les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECl Ltd) ;
- Le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil et l'Afrique du Sud)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 18,1 millions de Réal Brésilien (BRL) sur la période d'avril 2018 à mars 2019, soit 4,1 millions d'euros. La baisse des taux a été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de -16 % sur le taux moyen et -7 % sur le taux de clôture). La dégradation du taux de change du real a eu un impact sur le chiffre d'affaires de 0,7 million d'euros.

Le chiffre d'affaires de la filiale GECl Ltd qui a son activité en Afrique du Sud est de 1,9 million de dollar (USD) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2018 à mars 2019), soit 1,6 millions d'euros. La hausse des taux n'a pas été significative entre la fin mars 2018 et fin mars 2019 (impact de +1 % sur le taux moyen et +9 % sur le taux de clôture).

Le tableau de change utilisé est le suivant

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen 2018/2019	Taux moyen 2017/2018
Royaume Uni - GBP	1,16509	1,14299	1,13381	1,13372
Inde - INR	0,01287	0,01245	0,01235	0,01336
Canada - CAD	0,66667	0,62913	0,65833	0,66313
Brésil - BRL	0,22797	0,24759	0,22829	0,26559
Israël - NIS	0,24531	0,23115	0,23730	0,23641

## 7. Notes sur les comptes consolidés

### Note 1 : Chiffre d'Affaires

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Facturations	29 723	27 722
Variations des Actifs/Passifs sur contrats en cours		
<b>Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)</b>	<b>29 723</b>	<b>27 722</b>

Les informations ci-après correspondent à la contribution de chaque pôle au Chiffre d'affaires consolidé (opérations inter compagnies éliminées).

	Avril.18-Mars.19						Avril.17-Mars.18									
	Conseil en technologie		Transformation Digitale		TOTAL		Conseil en technologie		Transformation Digitale		Holding		TOTAL			
<b>Nouvelles Rubriques RFA</b>																
France	7 455	80%	16 325	80%	23 779	80%	6 014	76%	11 033	73%	4 502	100%	243	100%	21 791	79%
Union Européenne																
Autres Zones	1 809	20%	4 134		5 943	20%	1 859	24%	4 072						5 931	21%
<b>Total Consolidé</b>	<b>9 263</b>	<b>100%</b>	<b>20 459</b>	<b>100%</b>	<b>29 723</b>	<b>100%</b>	<b>7 873</b>	<b>100%</b>	<b>15 104</b>	<b>100%</b>	<b>4 502</b>	<b>100%</b>	<b>243</b>	<b>100%</b>	<b>27 722</b>	<b>100%</b>

	Avril.18-Mars.19						Avril.17-Mars.18									
	Conseil en technologie		Transformation Digitale		TOTAL		Conseil en technologie		Transformation Digitale		Holding		TOTAL			
<b>Nouvelles Rubriques RFA</b>																
Formation	1 609	17%			1 609	5%	1 859	24%							1 859	7%
Banque & Assurances			3 624	18%	3 624	12%									4 502	16%
Télécoms & Multimédia			8 864	43%	8 864	30%									9 587	35%
Energie Transport Industrie	7 654	83%			7 654	26%	6 014	76%							6 014	22%
Infogérance			5 814	28%	5 814	20%			3 261	22%					3 261	12%
HPC			2 158	11%	2 158	7%			2 256	15%					2 256	8%
Autres											243	100%			243	1%
<b>Total Consolidé</b>	<b>9 263</b>	<b>100%</b>	<b>20 459</b>	<b>100%</b>	<b>29 723</b>	<b>100%</b>	<b>7 873</b>	<b>100%</b>	<b>15 104</b>	<b>100%</b>	<b>4 502</b>	<b>100%</b>	<b>243</b>	<b>100%</b>	<b>27 722</b>	<b>100%</b>

Ce tableau présente également le nouveau découpage du chiffre d'affaires du RFA, dans lequel nous présentons d'un côté le chiffre d'affaires généré par le « Conseil en technologie » (anciennement nommé « Ingénierie ») versus la « Transformation Digitale » qui regroupe le chiffre d'affaires lié à « l'Informatique et Telecoms » et à la « Finance ».



## Note 2 : Coûts Directs

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Frais de personnel	14 928	14 191
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	5 034	5 416
Amortissements et provisions	13	7
Achats de marchandises	1 833	940
Provisions sur Stocks		
Autres Produits (CIR)	-691	-684
Licences informatiques et autres charges	84	179
<b>Coûts Directs</b>	<b>21 201</b>	<b>20 049</b>

Les coûts directs comprennent les coûts imputables directement au chiffre d'affaires : salaires chargés des productifs et les honoraires des sous-traitants ou consultants externes. Le CIR vient en diminution des coûts salariaux.

## Note 3 : Frais Généraux

En k€	Avril.18-Mars.19 12 mois	Avril.17-Mars.18 12 mois
Frais de personnel	4 292	4 004
Loyers et frais de locaux	712	856
Frais de télécommunication et frais postaux	118	103
Honoraires, consultants, contractors	1 064	1 590
Frais de représentation (Marketing)	73	10
Impôts et Taxes	303	427
Amortissements et provisions	186	-162
Frais véhicules de société	89	46
Assurances	87	100
Frais bancaires	45	89
Frais de Recrutement et Formation	296	239
Affacturation	85	81
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	246	199
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	38	56
Autres charges	885	479
<b>Frais généraux</b>	<b>8 520</b>	<b>8 118</b>

## Note 4 : Autres Produits et Charges Opérationnels

En k€	Avril. 18-Mars. 19 12 mois	Avril. 17-Mars. 18 12 mois
Charges annulation avantages fiscaux	-2 240	
Pénalités	-192	-210
Provisions Nettes Risques fiscaux	-522	-943
Dotations Incorporelles Clientèle	-600	-600
Dépréciation GW	-110	-105
Différence Intercos entre filiales Eolen		
Clause Earn Out	171	-368
Autres	-313	19
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-3 807</b>	<b>-2 207</b>

Les autres produits et charges opérationnels se composent des produits et charges non récurrentes de l'exercice.

- o Les charges pour annulation d'avantage fiscaux concernent les sociétés Groupe EOLEN en pour 0,9 million d'euros, EOLEN Finance pour 0,3 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et RISKALIS pour 0,1 million d'euros.
- o Les pénalités sont relatives à des majorations de retard et concerne majoritairement Groupe EOLEN.
- o Suite à des contrôles fiscaux (notamment sur les CIR) les sociétés Groupe EOLEN (0,5 million d'euros) et « ALLIANCE Services Plus » (1,1 million d'euros), il a été provisionné 1,8 million d'euros de provisions pour risques.
- o Les reprises de provision qui sont à mettre en face des charges exceptionnelles évoquées précédemment sont d'un montant de 1,2 million d'euros et concernent EOLEN Finance pour 0,2 million d'euros, AMUNDIS pour 0,7 million d'euros et Groupe EOLEN pour 0,3 million d'euros.
- o Suite à l'identification d'un indice de perte de valeur, l'UGT « Israel » a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a nécessité la dépréciation du goodwill pour une valeur de 0,1 million d'euros.

Note 5 : Coût de l'endettement et poste « Autres Produits et Charges Financiers »

En k€	Avril. 18-Mars. 19 12 mois	Avril. 17-Mars. 18 12 mois
Revenu financier (Placement...)	5	14
Intérêts financiers (Agios bancaires, Intérêts Factor...)	-231	-364
<b>Coût de l'endettement Financier net</b>	<b>-226</b>	<b>-350</b>
Gains et pertes de change	118	-113
Actualisation des indemnités de fin carrière	-9	-14
Provision dépréciation Immobilisations financières	-41	
Autres	28	10
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>96</b>	<b>-117</b>

Les intérêts financiers concernent essentiellement des intérêts des dettes bancaires.

Le Groupe établit dans la plupart des cas, ses factures dans la monnaie dans laquelle il fournit ses services, limitant ainsi son exposition au risque de change.

Note 6 : Immobilisations

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

En k€	Imm. Incorporelles				Imm. Corporelles				Total	
	Logiciels Techniques	Goodwill	Autres	Total	Installations techniques	Équipement des bureaux, Intermédiaires	Autres	Avances sur Immobilisations		
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	<b>1 529</b>	<b>3 875</b>	<b>9 404</b>	<b>14 950</b>	<b>482</b>	<b>355</b>	<b>811</b>	<b>172</b>	<b>1 820</b>	<b>16 778</b>
Acquisitions	32			32		135	163		290	320
Crédit bail										
Cessions							-5		-5	-5
Ecart conversion	-2			-2	-1	-2	-7		-10	-12
Variation de périmètre	1			1						1
Autres (reclassement)	-7	35	-28			333	-165	-160	-12	-12
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>1 524</b>	<b>3 910</b>	<b>9 456</b>	<b>14 950</b>	<b>481</b>	<b>621</b>	<b>776</b>	<b>12</b>	<b>2 081</b>	<b>17 080</b>
<b>Amortissements au 31 mars 18</b>	<b>1 521</b>	<b>1 734</b>	<b>1 516</b>	<b>4 771</b>	<b>472</b>	<b>278</b>	<b>682</b>		<b>1 412</b>	<b>6 182</b>
Dotations	39	110	600	749	1	65	38		104	853
Variation de périmètre										
Reprise aux cessions							-5		-5	-5
Ecart conversion	0			0	-1	-1			-1	-1
Autres (reclassement)	-7	35	-28			251	-265		-14	-14
<b>Amortissements au 31 Mars 2019</b>	<b>1 553</b>	<b>1 879</b>	<b>2 088</b>	<b>5 520</b>	<b>473</b>	<b>593</b>	<b>429</b>		<b>1 495</b>	<b>7 015</b>
<b>Valeur Nettes au 31 Mars 2019</b>	<b>71</b>	<b>2 031</b>	<b>7 368</b>	<b>9 478</b>	<b>8</b>	<b>228</b>	<b>347</b>	<b>12</b>	<b>586</b>	<b>10 065</b>

### Goodwill

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Conseil en technologie » d'une part et « Transformation Digitale » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des redevances, la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque EOLEN à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les Relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés EOLEN, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

La Société a procédé également à l'allocation du prix d'acquisition de la société ETUD Integral. La synthèse des résultats est comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette opération a également, donné lieu à la constatation d'un impôt différé passif de 0,36 million d'euros. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

Enfin la société a procédé à la comptabilisation d'un goodwill suite au rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

**La marque « EOLEN »**

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 9 ans d'existence à la date d'acquisition, bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des ESN au regard de la taille de la société. Le Groupe a retenu une durée de vie indéfinie en l'absence de limite prévisible.

Les taux de redevance utilisés dans le cadre de contrats de licence pour des marques B2B se situent entre 1% et 1,5% du chiffre d'affaires. Le taux de redevance retenu par rapport aux caractéristiques de la société est de 1,45%. Les frais de support retenu sur la base de l'existant, sont estimés à 0,3% du chiffre d'affaires, ce qui établit le taux de redevance brut à 1,75%. Le taux d'actualisation retenu correspond au taux pivot de l'activité, c'est-à-dire de 9,2%. La période de projection a été de 2015 à 2020.

**La marque « ETUD Integral »**

La marque a été évaluée par la méthode des redevances. La marque est une marque corporate avec 30 ans d'histoire ; une marque associée à un savoir-faire spécifique reconnu dans le domaine du prototypage auprès des clients constructeurs/équipementiers. En l'absence de limite prévisible à la période au cours de laquelle la marque pourrait être utilisée, nous retenons une durée de vie indéfinie.

**Relations Clients**

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « EOLEN » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,

- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Le portefeuille clients avait été évalué à environ 80 clients, le TOP 10 représentant environ 70% du chiffre d'affaires total. La grande majorité étant des clients référencés et récurrents/historiques. Après l'évaluation du taux d'attrition de 14%, la durée de vie moyenne des relations clients des UGT a été estimée à 7 ans.

Concernant, le portefeuille client de la société « ETUD Integral », les deux activités « Conseils » et « Projets » sont fongibles de ce point de vue. 80% du chiffre d'affaires de la société est attribuable au portefeuille clients existant à la date d'acquisition.

Sur la base des analyses qui ont été menées, un taux d'attrition du chiffre d'affaires généré par le portefeuille clients existant à la date de l'acquisition entre 10% et 15% (12,5% en moyenne, durée de vie implicite des RC de 7 ans) a été retenu. Il n'y a pas eu de remise en cause de cette analyse depuis l'acquisition, et le portefeuille client continue d'être amorti.

#### Tests de perte de valeur

Le Groupe procède à des tests de perte de valeur chaque fin d'année ou chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié afin d'estimer la valeur recouvrable de l'UGT (valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés attendue de l'utilisation de l'unité génératrice). Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée au goodwill de l'UGT.

Un plan d'affaires a été établi afin de permettre la réalisation du test de dépréciation. Ce plan d'affaires tient compte de plusieurs facteurs : l'historique, la stratégie définie et mise en place par le Groupe et les contraintes liées à la concurrence, les caractéristiques du marché, l'économie etc. L'axe stratégique défini par le Groupe porte sur le renforcement de la position auprès des clients importants et la pénétration des marchés porteurs à forte valeur ajoutée. Pour cela, le Groupe a entamé une démarche de certification ISO (9001 et 27001) et poursuit ses efforts pour développer et mettre en avant sa RSE. Le Groupe peut ainsi prétendre à des référencements plus élevés. Néanmoins, les hypothèses envisagées (croissance, évolution de marge, etc) restent très prudentes. Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique d'optimisation de coûts et réduit au strict nécessaire ses frais généraux. A noter que la valorisation de ces actifs reste soumise à des aléas

inhérents à la projection des plans d'affaires, ce qui explique les baisses sensibles des valeurs observées dans le tableau plus bas qui récapitule les valeurs testées et leurs valeurs actuelles.

#### Transformation Digitale France

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	7 368	7 780	8 238	8 751	9 331
	1,5%	7 575	8 019	8 516	9 078	9 717
	2,0%	7 806	8 287	8 831	9 450	10 160
	2,5%	8 065	8 591	9 190	9 878	10 676
	3,0%	8 358	8 937	9 603	10 376	11 283

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	2 661	3 072	3 530	4 043	4 623
	1,5%	2 867	3 311	3 808	4 370	5 009
	2,0%	3 098	3 580	4 123	4 742	5 452
	2,5%	3 357	3 883	4 482	5 170	5 968
	3,0%	3 650	4 230	4 895	5 668	6 575

#### Conseil en Technologie France

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	8 190	8 575	9 003	9 482	10 021
	1,5%	8 503	8 927	9 402	9 937	10 544
	2,0%	8 852	9 323	9 853	10 456	11 146
	2,5%	9 245	9 770	10 368	11 052	11 846
	3,0%	9 688	10 281	10 960	11 747	12 670

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		10,6%	10,1%	9,6%	9,1%	8,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	6 277	6 662	7 090	7 569	8 108
	1,5%	6 590	7 014	7 489	8 024	8 631
	2,0%	6 939	7 410	7 940	8 543	9 233
	2,5%	7 332	7 858	8 455	9 140	9 933
	3,0%	7 775	8 368	9 047	9 834	10 757

#### Israël

Analyse de sensibilités de la Valeur d'Entreprise, en k€

		CMPC				
		11,6%	11,1%	10,6%	10,1%	9,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	13	21	31	42	54
	1,5%	8	17	26	37	49
	2,0%	3	11	21	32	44
	2,5%	(3)	5	15	26	38
	3,0%	(10)	(1)	8	19	31

Analyse de sensibilités de la Marge de confort (VE - VNC), en k€

		CMPC				
		11,6%	11,1%	10,6%	10,1%	9,6%
Taux de croissance à l'infini	1,0%	(188)	(179)	(169)	(159)	(147)
	1,5%	(193)	(184)	(174)	(163)	(151)
	2,0%	(198)	(189)	(179)	(169)	(156)
	2,5%	(204)	(195)	(185)	(175)	(162)
	3,0%	(210)	(202)	(192)	(181)	(169)

Les travaux réalisés font apparaître une situation d'impairment au 31 mars 2019 pour l'UGT GAT Israël. Il a été décidé de déprécier totalement le Goodwill de cette dernière UGT pour un montant de 0,1 million d'euros.

31/03/2019

UGT testées	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation à risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Transformation Digitale France	4 708	8 865	73,7%	4 157	47%	9,6%	2,0%	Non
Conseil en Technologie France	1 913	9 886	63,3%	7 973	81%	9,6%	2,0%	Non
Israël (Conseil en Techno.)	200	23	564,4%	-178	-	10,5%	2,0%	Oui
<b>Total</b>	<b>7 723</b>	<b>19 844</b>		<b>12 109</b>				

(\*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

## Valeur Nette Comptable ("VNC") des actifs testés au 31/03/2019

UGT	Goodwill & autres incorporels	BFR	TOTAL VNC BRUTE	Retraitement ETI	TOTAL VNC après Retraitement
<i>en k€</i>					
Transformation Digitale France	3 083	2 072	5 155	-448	4 708
Conseil en Technologie France	1 465	0	1 465	448	1 913
Israël (GAT)	110	91	200		200
<b>Total général</b>			<b>7 739</b>	<b>0</b>	<b>7 739</b>

Source: Management GECl International

Hors l'UGT Israël, la marge de confort ressort positive sur toutes les UGTs.

Afin de présenter les variations avec N-1, nous avons extrapolé les données de l'an dernier avec le découpage de cette année dans le tableau suivant :

31/03/2018

UGT testés	VNC Actifs testés	VE (*)	VT/VE	Marge de confort	% confort sur VE	WACC	g	Situation a risque d'impairment
<i>en k€</i>								
Transformation Digitale France	5 900	20 577	105%	14 677	71%	9,6%	2,0%	Non
Conseil en Technologie France	2 981	3 879	90%	898	23%	9,6%	2,0%	Non
Israël (Conseil en Techno.)	0	170	144,8%	170	100%	10,6%	2,0%	Non
<b>Total</b>	<b>9 848</b>	<b>28 576</b>		<b>18 828</b>				

(\*) Valeur d'Entreprise (= Valeur d'utilité)

Les VE de l'UGT Transformation Digitale en France regroupant les pôles Télécommunication, Finance, HPC, Infogérance et, prochainement, la Cybersécurité diminuent par rapport à mars 2018 en lien avec la revue à la baisse du BP compte tenu d'un ralentissement de la croissance espérée dans le secteur de l'Assistance Technique et de l'Infogérance néanmoins partiellement compensé par notre réorientation stratégique vers les activités liées à la Cybersécurité.

La VE de l'UGT Conseil en Technologie en France regroupant les activités de la société Etud Integral (dans la conception de voitures autonomes) et une partie des activités d'EOLEN liées à l'Ingénierie dans l'Energie notamment s'est considérablement améliorée du fait des nouvelles projections basées sur l'amélioration des performances de l'UGT sur l'exercice. L'amélioration de ses performances a été le fruit d'actions commerciales et du développement de partenariats solides grâce à l'expertise développée chez Etud Integral.

Le taux d'actualisation a été déterminé à 9,6% au 31 mars 2019 pour les UGT en France. Le benchmark sectoriel réalisé à cette même date sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un CMPC moyen à 9,1%, en ligne avec le bas de fourchette fixé pour le calcul.

Le taux de croissance à l'infini retenu a été de 2%. Le benchmark sectoriel réalisé au 31 mars 2019 sur un échantillon de sociétés comparables au Groupe fait ressortir un taux de croissance à l'infini moyen évoluant entre 2,0% à 3,0%.



## Coût Moyen Pondéré du Capital

31/03/2019	UGT France			UGT Israel		
	Bas	Moyenne	Haut	Bas	Moyenne	Haut
Taux Sans Risque <sup>(1)</sup>	0,5%	0,9%	1,3%	0,5%	0,9%	1,3%
Prime de Risque du Marché <sup>(2)</sup>	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%	7,5%
Bêta Désendetté <sup>(3)</sup>	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73	0,73
DE <sup>(4)</sup>	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%	22,4%
Bêta Réendetté <sup>(5)</sup>	0,85	0,85	0,85	0,86	0,86	0,86
Prime de Risque Spécifique <sup>(6)</sup>		4,0%			4,0%	
Prime de Risque Pays <sup>(7)</sup>		0,0%			1,6%	
<b>Coût des Fonds Propres</b>	<b>10,9%</b>	<b>11,3%</b>	<b>11,7%</b>	<b>11,8%</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,6%</b>
Taux Sans Risque	0,5%	0,9%	1,3%	1,0%	1,3%	1,5%
Spread Moyen <sup>(8)</sup>	2,0%	2,5%	3,0%	2,0%	2,5%	3,0%
Coût de la Dette avant Impôt	2,5%	3,4%	4,3%	3,0%	3,8%	4,5%
Taux d'IS <sup>(9)</sup>	28,0%	28,0%	28,0%	23,0%	23,0%	23,0%
<b>Coût de la Dette après Impôt</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,4%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,5%</b>
D/(D+E)	18%	18%	18%	18%	18%	18%
E/(D+E)	82%	82%	82%	82%	82%	82%
CMPC N	9,2%	9,6%	10,1%	10,1%	11,0%	10,9%
CMPC N-1	9,3%	9,6%	10,0%	10,2%	10,6%	11,0%
Ecart N vs. N-1	(0,1)%	0,0%	0,1%	(0,1)%	0,5%	(0,0)%

## Immobilisations financières

En k€	Actifs financiers non courants				Total
	Participation dans les entreprises associées	Autres actifs		Dépôts de garantie	
		Non courants	Placés en actions		
			Non courants	Placés en actions	
<b>Valeur brute au 31 mars 18</b>	<b>329</b>	<b>123</b>	<b>11</b>	<b>361</b>	<b>823</b>
Acquisitions/Augmentations				387	387
Variation de Périmètre				-1	-1
Cessions/Remboursements				-307	-307
Ecart conversion					
Autres	5				5
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>334</b>	<b>123</b>	<b>11</b>	<b>439</b>	<b>907</b>
<b>Dépréciations au 31 mars 18</b>	<b>181</b>	<b>100</b>			<b>281</b>
Dotation	18	23			41
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecart conversion					
Autres	5				5
<b>Valeur brute au 31 Mars 2019</b>	<b>204</b>	<b>123</b>			<b>327</b>
<b>Valeur Nette au 31 Mars 2019</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>439</b>	<b>580</b>

**Classification des actifs et passifs en fonction des catégories des instruments financiers**

En K€	Au 31 Mars 2019		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au cout amorti
Actifs financiers non courants	580	580			580	
Clients et comptes rattachés	8 734	8 734			8 734	
Impôts	6 996	6 996			6 996	
Autres actifs courants	3 861	3 861			3 861	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 992	3 992	3 992			
<b>Actifs</b>	<b>24 164</b>	<b>24 164</b>	<b>3 992</b>		<b>20 171</b>	
Dettes financières	14 168	14 168				14 168
Autres passifs non courants	3	3				3
Dettes fournisseurs	3 111	3 111				3 111
Impôts	990	990				990
Autres passifs courants	10 219	10 219				10 219
<b>Passifs</b>	<b>28 490</b>	<b>28 490</b>				<b>28 490</b>

## Note 7 : Trésorerie et Dettes financières

En k€	Mars.19				Mars.18
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Dettes Bancaires	2 388	1 375	1 013		3 557
Autres dettes financières	565	396	169		563
Crédit Vendeur	700		700		700
"Put"	2 750		2 750		2 750
ORNANE	3 646	3 646			2 525
Factor	3 097	3 097			2 862
Découverts et autres	1 022	1 022			1 443
<b>Dettes financières</b>	<b>14 168</b>	<b>9 536</b>	<b>4 632</b>		<b>14 400</b>
<i>dont court et moyen terme</i>	<i>9 536</i>	<i>9 536</i>			<i>8 709</i>
<i>dont long terme</i>	<i>4 632</i>		<i>4 632</i>		<i>5 690</i>
<b>Disponibilités et assimilés</b>	<b>-3 992</b>	<b>-3 992</b>			<b>-1 059</b>
<b>Endettement (Trésorerie) Net(te)</b>	<b>10 175</b>	<b>5 543</b>	<b>4 632</b>		<b>13 341</b>

A fin mars 2019, le crédit vendeur lié à l'acquisition du « Groupe EOLEN » d'un montant de 0,7 million d'euros, n'est soumis à aucun intérêt. Par ailleurs, cette acquisition est assortie d'une option de rachat des titres ALTONA International (part détenue par Anthéa) pour une valeur nette de 2,75 millions d'euros.

Les dettes bancaires (2,4 millions d'euros) concernent les sociétés EOLEN.

La Société a émis, le 13 février 2019, des ORNANE pour une valeur de 4 millions d'euros. A fin mars 2019, il restait 380 Bons d'émission à convertir pour une valeur de 3,8 millions d'euros, cette avance n'est pas soumise à intérêt.

Les autres dettes financières concernent d'une part, des emprunts obtenus auprès des sociétés Mohacs Trading Services (0,25 million d'euros) et Leasetech (0,13 million d'euros).

Par ailleurs, les créances des sociétés EOLEN sont factorisées auprès de GE Factor. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant. Ce contrat a été conclu pour une durée indéterminée.

### Note 8 : Provisions

En k€	Mars.18	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact sur le Résultat Global	Reclassement	Mars.19
Provisions clients	3 375		192	74	47			3 446
Provisions autres actifs courants	56							56
Provisions retraites et assimilées	629		82	23		63		751
Provision pour risques et litiges	4 484		1 716			-1 194		5 006
<b>Provisions non courantes</b>	<b>5 114</b>		<b>1 797</b>	<b>23</b>		<b>-1 131</b>		<b>5 757</b>
Litiges prud'hommes	413		110	95	78			350
Autres Litiges	526							526
Provisions courantes	939		110	95	78			876
<b>Total des Provisions</b>	<b>9 483</b>		<b>2 099</b>	<b>192</b>	<b>126</b>	<b>-1 131</b>		<b>10 134</b>

Le Groupe est partie à un certain nombre de contentieux dans le cadre de la conduite normale de ses affaires.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes.

Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges qui seront évoqués ci-après sont le plus significatifs.

**a) Les litiges liés à l'activité aéronautique du Groupe :**

**Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :** Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a passé avec la société SKY AIRCRAFT une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région. Suite aux difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros. Enfin le 30 janvier 2012 la société SKY AIRCRAFT a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie pour permettre la continuité de l'exploitation. Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société SKY AIRCRAFT s'est déclarée en état de cessation de paiement et une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, qui a abouti à la liquidation judiciaire de la société le 16 avril 2013. A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour le remboursement des sommes versées à la société SKY AIRCRAFT. La société GECI INTERNATIONAL a assigné le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable du Conseil devant le Tribunal de Grande Instance de Metz, afin de faire constater qu'elle n'est pas tenue du remboursement desdites sommes.

Néanmoins, doit être souligné l'existence d'un protocole d'accord conclu en date du 13 février 2014, et homologué le 3 mars 2014, dont il résulte que :

si le Tribunal faisait droit aux demandes de la société GECI International, le Conseil Régional serait irrecevable ou mal fondé à solliciter le remboursement des sommes versées, et devrait en outre, restituer la somme de 4 millions d'euros perçue en application du protocole.

si le Tribunal rejetait les demandes de la société, alors le remboursement serait, en vertu de ce protocole, limité « à 10% du résultat annuel net » de la société GECI INTERNATIONAL.

Le contentieux sur le bien-fondé de la créance de la Région Lorraine est toujours pendant devant le Tribunal de Grande Instance de Metz. La Société a décidé, sur conseil de ses avocats, et au regard des arguments développés, de ne pas passer de provision au titre de ces avances remboursables. En revanche, le montant de 17,1 millions d'euros (21,1 – 4) figure dans les engagements hors bilan.

**La procédure introduite par des actionnaires de GECI AVIATION :** La Société GECI INTERNATIONAL a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 13 actionnaires, pour diffusion d'informations financières fausses et/ou trompeuses sur le programme SKYLANDER, et qui sollicitent au titre de leur indemnisation la somme de 1,92 million d'euros. Le dossier devrait être

plaidé devant la Juridiction le 28 octobre 2019. Compte tenu des éléments juridiques développés, de la jurisprudence applicable, des éléments matériels du dossier, et de l'état d'avancement de la procédure, aucune provision n'a été engagée.

**b) Les litiges nés directement de l'acquisition du Groupe EOLEN :**

**Le litige Prud'homal opposant la société ALTONA INTERNATIONAL au cédant des sociétés EOLEN**

Le cédant des sociétés EOLEN a été licencié pour faute lourde le 21 octobre 2015 par la société ALTONA INTERNATIONAL. Il a saisi le Conseil des Prud'hommes de la contestation de son licenciement (réclamant à ce titre 0,60 million d'euros) ainsi que du paiement d'une garantie d'emploi de 5 ans (réclamant à ce titre 1,30 millions d'euros). Par jugement en date du 30 juin 2017, le Conseil des Prud'hommes a rejeté les demandes fondées sur la prétendue garantie d'emploi, mais a retenu le caractère « sans cause réelle et sérieuse » du licenciement. A ce titre, la société ALTONA INTERNATIONAL a été condamnée à verser au cédant des sociétés EOLEN la somme totale de 0,05 million d'euros, sur la somme de 0,60 millions d'euros sollicitée. Tant le cédant des sociétés EOLEN que la société ALTONA INTERNATIONAL ont interjeté appel, et l'examen du dossier est pour l'instant fixé au 4ème trimestre 2019. La société, confiante sur l'issue de la procédure d'appel, n'a provisionné aucune somme mais a réglé partiellement la condamnation prononcée.

**Les litiges opposant la société ANTHEA et son dirigeant aux sociétés GECI INTERNATIONAL, ALTONA INTERNATIONAL et GROUPE EOLEN**

sur la validité de la cession et ses conséquences : Par acte du 19 novembre 2015 la société ANTHEA et son dirigeant ont saisi le Tribunal de Commerce de Paris, à titre principal, de la nullité de la cession du Groupe EOLEN, réclamant une somme de 2,32 millions d'euros au titre de dommages et intérêts. A titre subsidiaire les demandeurs sollicitent l'exécution forcée de la cession et réclament notamment le paiement du prix à hauteur de 3 millions et soit la remise de 5 millions d'actions de GECI INTERNATIONAL, soit un complément de 0,7 million d'euros.

Les sociétés GECI INTERNATIONAL et ALTONA INTERNATIONAL ayant découvert immédiatement après l'acquisition du Groupe l'existence de redressements fiscaux et de contentieux qui leur avaient été dissimulés, mais également la distribution de dividendes fictifs et le détournement de sommes sur les comptes bancaires, ont formé des demandes reconventionnelles fondées sur les manœuvres dolosives affectant le prix, sollicitant notamment une somme de 1,68 million d'euros. La société Groupe EOLEN, intervenante volontaire dans la procédure, sollicite pour sa part la condamnation du cédant de la société et de la société ANTHEA à une somme de 13,20 millions d'euros. Le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté toutes les demandes des parties le 25

novembre 2016. Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel de Paris a ordonné une expertise portant sur l'analyse de la comptabilité fournie dans le cadre de la cession et le caractère loyal de l'information. L'expertise est en cours à ce jour, et devrait prendre fin en février 2020. La procédure devant la Cour d'Appel reprendra après la remise du rapport. La somme de 3,45 millions d'euros, correspondant au paiement du prix est enregistrée au passif du Groupe (2,75 millions au titre de l'option de rachat de titres d'ALTONA + 0,7 million d'euros au titre du crédit vendeur)

**Le volet pénal de l'affaire :** Le Cédant de la société et la société ANTHEA ont fait citer la société GECI INTERNATIONAL et la société ALTONA INTERNATIONAL devant une juridiction pénale et sollicitent la réparation d'un prétendu préjudice moral allégué. Ce litige s'inscrit dans la continuité de celui portant sur l'acquisition du Groupe EOLEN. La Société GECI International et ALTONA INTERNATIONAL, qui contestent fermement les accusations, ont poursuivi le dirigeant de la société ANTHEA, ainsi que ses Conseils. Par ailleurs, suite aux nombreuses irrégularités commises, et déjà décrites, le Groupe EOLEN a également déposé plusieurs plaintes pénales visant des délits financiers.

Les procédures sont en cours. Compte tenu du contexte, la société GECI INTERNATIONAL a choisi de ne rien provisionner.

#### c) Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :

**Les litiges opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :** Les sociétés GECI International, ALTONA International et Groupe EOLEN ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe EOLEN clos au 31 décembre 2014, ainsi qu'en relèvement de leurs fonctions. Ces procédures sont au stade de la mise en état.

**Les litiges opposant la société Groupe EOLEN aux actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS :** Neuf anciens actionnaires de la société ALLIANCE SERVICES PLUS contestent le refus de mise en œuvre de la clause de complément de prix et le recours à une garantie de passif par l'ancienne Direction de Groupe EOLEN, au titre du protocole de cession de décembre 2011. Un expert a été désigné le 12 juin 2018 aux fins d'examiner les comptes et déterminer le REX de l'année 2012 servant de base de calcul au complément de prix. L'Expert a rendu son rapport début juillet : il écarte un certain nombre de retraitements comptables, révisé le REX 2012 et fixe le complément de prix à 0,5 million d'euros. Groupe EOLEN conteste les retraitements, qui ne tiennent pas compte du coût des prestations réalisées par la holding au bénéfice de la société

ALLIANCE SERVICES PLUS. La société fera valoir ses arguments dans le cadre de la procédure en cours. Par ailleurs une médiation a été ordonnée. La somme de 0,14 million d'euros a été provisionnée : cette somme correspond au complément de prix que la Société a calculé après les retraitements qu'elle invoque.

**Les litiges opposant la société aux prestataires et/ou fournisseurs du Groupe EOLEN antérieurs à la cession :**

Une société sollicitée en 2010 par la société EOLEN FINANCE en qualité d'agent commercial a assigné la société dans une première procédure aux fins de la faire condamner à l'indemnisation d'une rupture abusive de son contrat, au paiement de commissions et factures, et dans une seconde procédure en communication de pièces sous astreinte. La Cour d'Appel de Versailles est aujourd'hui saisie des deux aspects du litige. La médiation ordonnée par la Juridiction s'est déroulée au cours de l'exercice mais n'a pas abouti à un accord. Le dossier devrait être examiné par la Cour en octobre 2019, et une expertise pourrait être ordonnée face à la complexité du sujet.

La société a d'ores et déjà réglé 0,15 million d'euros à la société en cause. Une provision supplémentaire de 0,15 million d'euros a été comptabilisée pour ces deux dossiers.

**Le litige opposant le Groupe EOLEN à un établissement bancaire :** Un établissement bancaire a assigné la société Groupe EOLEN afin d'obtenir le paiement de la somme de 0,98 million d'euros due au titre d'un découvert antérieur à son acquisition par la société GECI INTERNATIONAL. Compte tenu des graves manquements contractuels de la Banque commis dans le cadre de sa relation avec la société, cette dernière forme des demandes reconventionnelles d'indemnisation s'élevant à 4,6 millions. L'affaire est toujours au stade de la mise en état. La somme sollicitée par la Banque figure bien au passif de la société.

**d) Les litiges propres à la société GECI INTERNATIONAL :**

Une société avec laquelle des discussions avaient été engagées en 2015 sur un éventuel rapprochement sollicite une indemnisation à hauteur de 0,20 million d'euros pour rupture abusive des pourparlers. La société GECI INTERNATIONAL a formulé des demandes reconventionnelles à hauteur de 0,60 million d'euros au titre de l'indemnisation des frais engagés dans le cadre de ce

projet et dans la procédure. Compte tenu du contexte de ce dossier, aucune provision n'a été enregistrée. Ce litige a été plaidé le 13 juin 2019, et la décision est intervenue le 5 juillet 2019. La société a été condamnée au paiement de 0,1 million d'euros et a interjeté appel.

**e) Les litiges en droit social :**

En cours d'exercice, aucune condamnation significative et exceptionnelle n'a été prononcée contre une société du Groupe.

Le Groupe a provisionné au 31 mars 2019 pour les dossiers en cours la somme qu'il estimait comme prudente et raisonnable, soit la somme de 0,22 million pour 13 dossiers.

**f) Les Contrôles fiscaux :**

Le Groupe EOLEN et ses filiales ont déposé entre 2009 et 2015 des demandes auprès de l'Administration Fiscale aux fins de bénéficier de Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ces demandes ont abouti à des réponses totalement ou partiellement favorables. Par la suite, ces octrois de CIR ont fait l'objet de vérifications, et parfois de redressements.

L'événement notable survenu post-exercice est l'aboutissement d'une discussion engagée avec l'Administration Fiscale en vue de trouver une solution globale et exhaustive aux redressements majeurs. Ce choix du Groupe avait comme objectifs de contrôler l'issue des dossiers (en évitant l'aléa judiciaire), de limiter les coûts de représentation dans les procédures, et d'assainir sa situation à l'égard de l'Administration, tout en préservant l'activité.

Cette discussion a abouti à un accord en mai 2019, portant sur :

- Pour la société EOLEN FINANCE :  
Les CIR déclarés des années 2009 à 2012 (pour un montant de 2,34 millions) ont été redressés pour un montant de 1,37 million d'euros. La société a toujours considéré que les CIR étaient bien fondés pour un montant de 0,62 million d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,62 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 0,75 million d'euros et à l'application d'une remise gracieuse de 0,10 million d'euros. Un impact résultat de 0,1 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice.



Les CIR déclarés au titre des années 2013 à 2015 (pour un montant de 1,23 million) ont fait l'objet d'une vérification qui a abouti à une proposition de rectification visant un redressement intégral, accompagné de pénalités pour un montant global de 1,7 million d'euros. Dans le cadre de la négociation engagée avec l'Administration Fiscale, le redressement serait limité à la somme de 1,33 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 0,69 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,11 million d'euros. Un impact résultat de 0,01 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la société EOLEN ENERGIE :

Les CIR déclarés des années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'un redressement total pour une somme de 0,21 million d'euros, et ce en raison de l'absence de production de justificatifs. Dans le cadre de la négociation avec l'Administration Fiscale, la société a accepté d'annuler ses déclarations de CIR. N'ayant pas été versées, ces sommes n'ont pas à être restituées. Un impact résultat de 0,21 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la Société ALLIANCE SERVICES PLUS :

Les CIR octroyés des années 2011 à 2014 ont fait l'objet d'un redressement à hauteur de 2,48 millions d'euros. La négociation avec l'Administration Fiscale a abouti à la reconnaissance du bienfondé de la déclaration à hauteur de 0,39 million d'euros, à la révision du montant du redressement à hauteur de 1,99 million d'euros, étant précisé que ces CIR n'ayant pas été versés intégralement, l'impact trésorerie se limiterait à 1,06 million d'euros. De plus, l'Administration Fiscale a consenti une remise gracieuse supplémentaire à hauteur de 0,20 million d'euros. Un impact résultat de 0,53 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

- Pour la société GROUPE EOLEN :

Les CIR des années 2014 et 2015 ont également été redressés pour un montant de 0,34 million. Dans le cadre de la négociation, l'Administration Fiscale a consenti à l'abandon des pénalités et remise gracieuse. Un impact résultat de 0,32 million d'euros (perte) a été enregistré dans les comptes en cours d'exercice

La somme globale des remboursements engendrés par les redressements finaux s'élève à 1,99 million d'euros. Cet accord prévoit un règlement de 20% (0,5 million d'euros) à la signature, puis un échelonnement sur 12 mois (0,12 million d'euro X 12). Des compensations avec des CIR postérieurs validés sont envisagés. Le plan de remboursement de ces sommes figure au plan de Trésorerie du Groupe.

Toujours dans le même esprit d'assainissement et de contrôle de la situation financière, le Groupe a régularisé sa situation pour les redressements :

- CIR 2012-2013 - société AMUNDIS :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a officialisé l'annulation du CIR 2012, le retrait des pénalités et le remboursement échelonné du CIR 2013 de 0,27 million d'euros à compter de juin 2018 sur une période de 12 mois.

- CIR 2009 à 2011 - société EOLEN :

Un protocole avec l'Administration Fiscale a prévu le remboursement échelonné de la somme de 0,17 million d'euros à compter d'août 2018 sur une période de 12 mois. Ce protocole a également inclus le redressement en matière d'impôt sur les sociétés visant l'année 2010, et portant sur la somme de 0,08 million d'euros.

La société GECl INTERNATIONAL a fait l'objet d'un redressement en matière d'impôts sur les sociétés et de taxe sur les salaires, à hauteur de 0,22 million d'euros, somme qui a été provisionnée.

#### Note 9 : Stocks et encours

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Stocks de pièces		
Encours de production	130	
<b>Stocks et encours</b>	<b>130</b>	

#### Note 10 : Actifs sur contrats en cours

Néant

## Note 11 : Clients et autres débiteurs

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Clients et compte rattachés	10 781	11 859
Provisions sur comptes clients	-3 446	-3 375
Factures à établir	1 399	1 704
<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>8 734</b>	<b>10 188</b>

## Note 12 : Autres actifs courants et actifs d'impôt exigible

Les créances fiscales concernent les créances de TVA (TVA déductibles, Crédit de TVA) pour 8,9 millions d'euros, les subventions à recevoir sur AS+ pour 0,3 million d'euros (concernant le HPC sur les projets CEA).

Les créances d'impôts concernent les créances CIR (2012 à 2015) et CICE (2013 à 2015) des filiales du groupe EOLEN. Une partie de ces créances fait l'objet de contrôles fiscaux, dont certains sont en cours (cf Note 8 : Provisions).

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Avances Fournisseurs	62	116
Créances sociales	183	339
Créances fiscales hors impôt	2 691	8 446
Charges constatées d'avance	282	254
Créances diverses	644	1 062
<b>Autres actifs courants</b>	<b>3 861</b>	<b>10 216</b>
Créances d'impôt	5 752	7 154
<b>Actif d'impôt exigible</b>	<b>5 752</b>	<b>7 154</b>

## Note 13 : Passifs sur contrats en cours

Néant

## Note 14 : Fournisseurs et autres créditeurs

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 726	2 053
Factures non parvenues	1 385	1 505
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 111</b>	<b>3 558</b>

## Note 15 : Autres passifs courants

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Dettes sociales	3 683	3 697
Dettes fiscales	5 329	13 329
Comptes clients créditeurs	901	758
Dettes diverses	224	83
Produits constatés d'avance	81	100
<b>Autres passifs courants</b>	<b>10 219</b>	<b>17 967</b>
Dettes d'impôts	361	93
<b>Passif d'impôt exigible</b>	<b>361</b>	<b>93</b>

Les dettes fiscales et sociales concernent majoritairement, le « Groupe EOLEN » (2,4 millions d'euros), « Etud Intégral » (3,6 millions d'euros) et « ALLIANCE Services plus France » (1,1 million d'euros).

Une grande partie concerne des dettes de TVA (5.3 millions d'euros), des dettes sociales (3.7 millions d'euros) liées aux charges de personnel.

## Note 16 : Charge d'Impôts

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Impôts courants	-65	-226
Impôts différés	85	692
<b>Charge d'impôts</b>	<b>21</b>	<b>466</b>

## Note 17 : Taux effectif d'impôt

En k€	Avril.18 - Mars.19 12 mois	Avril.17 - Mars.18 12 mois
Résultat net	-3 819	-2 264
<b>Neutralisations</b>		
Charges d'impôt	-21	-466
Résultat des activités abandonnées		
Résultat net des activités poursuivies avant impôts	-3 839	-2 730
Taux courant impôt d'imposition en France	31,0%	34,4%
Impôt théorique au taux courant français	-1 190	-939
Différence permanente liée	5	-402
Différences temporaires	840	
Divers		-57
Impact ID	79	148
Ecart de taux d'imposition	10	-28
Dépréciation du Goodwill		18
Variation de l'impôt sur les déficits fiscaux non activés	236	794
<b>Charges d'impôt du Groupe</b>	<b>-21</b>	<b>-466</b>
Taux effectif d'impôt	0,54%	17,07%

## Note 18 : Impôts différés Actif/Passif

En k€	Mars.18	Variation en résultat	Variation en sit. nette	Mars.19
Provision pour avantages au personnel	25	15	149	188
Activation de déficits	1 136	-79		1 057
Goodwill affecté	-779	150		-629
<b>Impôts différés Net</b>	<b>382</b>	<b>85</b>	<b>149</b>	<b>615</b>
<b>Impôts différés Actif</b>	<b>1 160</b>			<b>1 245</b>
<b>Impôts différés Passif</b>	<b>-779</b>			<b>-629</b>

Les différences existant à la date de clôture entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan constituent des différences temporelles. En application de la méthode bilantielle du report variable, ces différences temporelles donnent lieu à la comptabilisation :

- d'actifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ;
- ou de passifs d'impôt différé, lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les actifs et passifs d'impôt différé sont déterminés sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Ces estimations sont revues à la clôture de chaque exercice, en fonction de l'évolution éventuelle des taux d'impôt applicables.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible ou lorsqu'il existe un passif d'impôt exigible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, coentreprises et entreprises associées, des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

Le Groupe a établi des prévisionnels selon les évènements paraissant probables et connus qui augurent le retour à l'équilibre rapide des comptes et même à la profitabilité à moyen terme. Ainsi, le Groupe a donc jugé opportun et raisonnable de réajuster la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement de ces prévisionnels. Les impôts différés actif en résultant sont en fin de période d'un montant de 1,1 M€ avec un impact dans les comptes consolidés de l'exercice de 0,4 M€.

Par ailleurs, le goodwill issu de l'acquisition du groupe EOLEN et d'Etud Intégrale engendre par effet de reprise un impôt différé passif en diminution de 0,26 M€.

#### Note 19 : Déficits fiscaux non activés

En K€	Mars.18 Base en Euros	Exercice	Liasse 2019	Activation	Mars.19 Base en Euros	Taux IS	Montants non activés
GECI International	53 769	625	54 394		54 394	25%	13 598
Altona International	499	129	628		628	25%	157
ETUD Intégral	8 055	598	8 653	2 729	5 923	25%	1 481
Groupe Eolen	2 937	9	2 946	753	2 193	25%	548
Alliance Services Plus (France)	779	281	1 060		1 060	25%	265
Amundis	827	-111	716	716		25%	
Alliance Services Plus (Canada) en €	37	0	37		37	11%	4
Riskalis	1 435	-6	1 429	28	1 402	25%	350
Geci Ltd en €	6 129	-69	6 060		6 060	28%	1 697
Geci India et Aéroeuro India en €	5	0	5		5	31%	2
Geci Advanced Technologies Ltd en €	43	111	154		154	27%	42
GECI Cyber Solution			1		1	25%	0
<b>TOTAL</b>	<b>74 515</b>	<b>1 567</b>	<b>76 082</b>	<b>4 226</b>	<b>71 856</b>		<b>18 144</b>

Le Groupe a procédé au réajustement de la proportion de déficits pouvant être absorbée dans un délai à moyen terme, suite à l'établissement des prévisionnels d'activité réalisés par société. Ces prévisionnels ont permis d'activer les déficits concernant essentiellement les sociétés Groupe EOLEN, AMUNDIS, ETUD Intégral et RISKALIS.

## Note 20 : Effectifs

	Opérationnels	Productifs	Sous-traitants	Mars 19	Mars 18
France	50	270	32	352	344
Brésil	31	32	181	244	140
Autres	4	0	11	15	8
<b>Effectif moyen</b>	<b>85</b>	<b>302</b>	<b>224</b>	<b>611</b>	<b>492</b>

## Note 21 : Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous montre les engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le groupe GECl International.

En k€	Mars 19				Mars 18
	Total	N+1	N+2	N+3	
Avance remboursable Région Lorraine (1)	17 200	17 200			17 200
Garantie à première demande Locaux Kléber					172
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune (2)	871	871			871
Garantie sur emprunts bancaires (3)	1 382	306		1 076	2 950
<b>Engagements hors bilan</b>	<b>19 453</b>	<b>18 377</b>			<b>21 193</b>

(1) La société GECl International a garanti auprès de la Région Lorraine le remboursement des 3 avances consenties par cette dernière à Sky Aircraft pour un montant de 21,2 millions d'euros. De manière identique, GECl Aviation a garanti le remboursement d'une de ces avances pour un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été effectivement appelées par le Conseil Régional de Lorraine en décembre 2012 et en janvier 2013. A ce jour, une somme de 4 millions d'euros a été payée par le Groupe GECl International a décidé, sur conseil de ses avocats, de ne pas passer de provision au titre de ces aides, en ce que les conditions de remboursement des deux premières ne sont pas réunies et en ce que le versement de la dernière aide - « avance de trésorerie en attendant la mise en place des financements convenus par les partenaires privés et publics » - peut s'analyser comme s'inscrivant dans le cadre de la participation au capital de GECl Aviation, telle que contractualisée à l'origine entre le groupe et la Région.

(2) La société GECl International a bénéficié d'un abandon de créances de 500.000 euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause



de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009 et 22 juillet 2010. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2020. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019. La société GECI International a bénéficié d'un abandon des intérêts de compte courant, accordé par la société XLP Holding ex-GTH, pour un montant de 328 289 euros en mars 2015. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune ayant une durée de 5 ans et dont les seuils déclencheurs cumulatifs sur un exercice sont : une situation nette positive supérieure à 8,5 millions d'euros et d'un résultat net comptable avant impôt de 0,5 million d'euros. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

Lors de la renégociation des dettes auprès des créanciers durant cet exercice, un des abandons de créances obtenus pour une somme de 43 733 euros, a été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 31 mars 2019.

(3) Les emprunts BNP Paribas et Caisse d'Epargne IDF, de 3 millions d'euros (capital restant dû 1,4 million d'euros) sont garantis par un nantissement des titres AMUNDIS. L'emprunt Banque Populaire de 0,2 million d'euros est aujourd'hui entièrement remboursé.

#### Note 22 : Transactions avec les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 31/03/2019, 17,8% des actions de la société directement et indirectement via XLP Holding dont il est l'associé unique.

Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis des associés dans GECI International est non-significatif.

GECI International a donné mandat à la société XLP Holding ex-GTH la gestion de sa trésorerie de façon ponctuelle. À la fin de cet exercice le solde constaté est non significatif. Ce mandat a été arrêté lors du Conseil d'Administration du 24 juillet 2019.

Un prêt de 0,25 million d'euros a été accordé à GECI Ltd par Mohacs Trading & Services SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Un prêt de 0,14 million d'euros a été accordé à Leastech SA en novembre 2012. Le prêt n'a pas été remboursé à ce jour et un report de remboursement est envisagé.

Les créances vis-à-vis de XLP Holding ont été annulées par le biais d'un avoir à hauteur de 0,4 million d'euros.

En K€	Prêt	Client	Fournisseur	CC
XLP Holding				19
<b>Actionnaires</b>				<b>19</b>
Mohacs Trading Services	250			
Leastech	135			
<b>Autres</b>	<b>385</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>385</b>			

#### Note 23: Rémunérations des dirigeants et des administrateurs de GECI International

La rémunération brute totale des dirigeants, salaires, bonus et éventuels avantages en nature compris, a été de :

- M. BITBOUL, Président Directeur Général, 181 956 €.

Ce dirigeant n'a pas reçu de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI International.

Il a été attribué aux autres administrateurs, au titre de l'exercice 2018/2019, un total de 61 500 € de jetons de présence qui n'ont pas été versés.

## Note 24 : Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	AECI / Bewitz Audit				RSM Paris				Autres réseaux			
	Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%		Montant HT en K€		%	
	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18	2018/19	2017/18
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: GECI International	45	46	59%	100%	80	70	54%	59%				N/A
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés: Filiales françaises et étrangères intégrées globalement	31		41%		69	49	46%	41%	21	50	100%	100%
Autres Diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes												N/A
<i>Sous-Total</i>	76	46	100%	100%	149	119	100%	100%	21	50	100%	100%
<b>Autres Prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social												
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
<i>Sous-Total</i>												
<i>Total des honoraires</i>	76	46	100%	100%	149	119	100%	100%	21	50	100%	100%

## Note 25 : Capitaux propres

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale en €
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	126 086 474	0,01
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	42 393 803	0,01
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	168 480 277	0,01

L'intégralité du capital social a été libérée et les actions ne comprennent pas de dividendes prioritaires ou de restriction de droit de vote.

Le nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice, soit un total de 149 926 740 actions. Le nombre dilué d'actions comprend ce dernier.

(En actions)	2018/2019		2017/18	
	Total	Moyenne pondérée	Total	Moyenne pondérée
Actions en circulation	168 480 277	150 086 140	126 086 474	91 010 870
Actions auto-contrôle	-528 462	-159 400		
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	167 951 815	149 926 740	126 086 474	91 010 870

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier prenant en compte la neutralisation des actions d'autocontrôle.

(En actions)	2018/19	2017/18
Nombre d'actions retenu pour le résultat net par action	149 926 740	91 010 870
Effet diluif des stock-options et droits d'attribution d'actions gratuites		66 849
Nombre d'actions retenu pour le résultat net dilué par action	149 926 740	91 077 720

Il n'existe pas de titres subordonnés. Aucun dividende ne sera versé cette année.

#### Note 26 : Informations Financières Pro Forma

Néant.



## 8. Filiales et Participations

La société mère du groupe est GECI International. Elle est située à Paris, 37-39 rue Boissière (16<sup>ème</sup>), au capital de 1 884 802.78 €. Elle est cotée sur Euronext.

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
<b>France</b>			
GECI International SA	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	Société Mère
ALTONA International	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
Groupe EOLEN	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
EOLEN Finance	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	40,8
RISKALIS Consulting	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	33,52
AMUNDIS	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
ALLIANCE Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	80
ETUD Integral	Parc Hélopolis - ZI de Fissaloup - Rue Edouard Branly - 78190 TRAPPES	Globale	100
GECI Cyber Solution	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
<b>Europe</b>			
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
GECI Ukraine	16-22, B.Khmelnytskoho St., Kyiv, Ukraine	Globale	100
<b>Proche Orient</b>			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israël)	Globale	100
<b>Amérique</b>			
AS+ Service Conseil Inc	630 bd René-Levesque Ouest Bureau 2800 Montréal Québec H3B 1S6	Globale	80
Alliance Services Plus Servicios de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7 <sup>o</sup> andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	74,72
<b>Asie</b>			
GECI Transportation and Engineering India Private Limited	14A & B, Hansalaya, 15 Barakhamba Road, New Delhi - 110001 - INDE	Globale	100